

DATE : 24 novembre 2021

Consignes sanitaires pour les examens

Les consignes ci-dessous devront être scrupuleusement respectées sous peine d'exclusion des épreuves par le responsable du centre d'examen sans faire l'objet d'un rappel préalable

Il est fortement recommandé aux étudiants de limiter leurs contacts et d'éviter les situations à risque dans les 14 jours avant la date de l'examen.

1/ Consignes générales

- **Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du campus (intérieur et extérieur) – signalétique indiquant Port du masque obligatoire** – (masque grand public filtration 90% ou un masque chirurgical). Pour des raisons d'hygiène, le masque doit être changé toutes les 4 heures.
- **Une distance minimale entre deux personnes doit être respectée**, quelle que soit la configuration des locaux, y compris dans les files d'attente, en extérieur ou en intérieur, le cas échéant dans des escaliers.
- **Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique**. Des flacons de SHA sont à votre disposition dans les salles, amphithéâtres, couloirs et halls.

Il vous est fortement conseillé de vous munir d'un ou plusieurs masques de rechange en fonction de la durée de vos épreuves, ainsi que de votre propre SHA/GHA.

2/ Consignes des examens

- Respecter scrupuleusement les mesures mentionnées ci-dessus
- Se munir d'un stylo personnel (émargement par exemple)
- Se munir d'un flacon de SHA personnel
- Pour les examens avec tablettes : se nettoyer les mains avec une SHA avant utilisation de la tablette
- Poser la carte d'étudiant sur la table de manière visible pour que le surveillant puisse effectuer le contrôle
- Respect des distances entre chaque étudiant

3 / Que faire si

- Je suis positif au COVID (isolement 10 jours)
- Je suis immunodéprimé et/ou je n'ai pas un schéma vaccinal complet et j'ai été en contact avec une personne positive
- Je suis cas contact d'un membre de mon foyer et je n'ai pas de schéma vaccinal complet

Dans tous les cas, je dois :

- **m'isoler et ne pas venir dans les facultés, ni pour un examen ni pour un cours,**
- **me signaler immédiatement à ssu-covid@unilim.fr, un médecin m'indiquera la durée, les modalités de mon isolement ;**
- **transmettre un justificatif de ma situation au plus vite à la scolarité via alertecovid-sante@unilim.fr , faute de quoi je serai considéré absent à l'examen et ne pourrai prétendre aux épreuves dites de**

« substitution » qui doivent être réalisées lorsqu'un étudiant ne peut participer aux épreuves pour des raisons d'isolement ou de contamination au COVID.